

**Madame Elisabeth Borne**  
**Ministre du Travail, de l'Emploi et de**  
**l'Insertion**  
HOTEL DU CHATELET  
127 rue de Grenelle  
75007 PARIS

Paris, le 22 janvier

Madame la Ministre, Chère Madame,

Alors que la fermeture des cafés, des restaurants, des discothèques ou des bowlings se prolonge, sans perspective d'ouverture à court terme, que les hôteliers subissent de plein fouet la fermeture partielle de leurs activités, les traiteurs organisateurs de réceptions eux continuent de faire face à une activité réduite à quasi néant et que les professionnels de la montagne craignent une saison blanche, que nous qualifierions de saison noire, en raison de la fermeture des remontées mécaniques et de leurs établissements pour toute la durée de la saison d'hiver, **il est urgent de prendre les mesures indispensables au maintien des emplois.**

Nos organisations ont toutes salué votre qualité d'écoute et votre volonté d'apporter à toutes nos entreprises quelle que soit leur taille, le soutien nécessaire au moyen de la prise en charge des rémunérations des salariés sans reste à charge et de l'indemnisation 10 jours de congés payés acquis sur les périodes d'activité partielle. Elles savent aussi l'importance des exonérations des charges sociales et du crédit de cotisation mis en œuvre.

Néanmoins, aujourd'hui, ces entreprises ont une nouvelle fois besoin de vous. Elles attendent une visibilité sur ces mesures, votre intervention, pour qu'elles demeurent en l'état et soient même, au besoin, aménagées en raison de l'évolution de la crise sanitaire et des restrictions pesant sur elles.

Pour le secteur protégé, et plus précisément l'hôtellerie et les traiteurs organisateurs de réception, il est indispensable de revoir les modalités d'indemnisation au titre de l'activité partielle prévue à compter du 1er mars prochain.

Pour toutes les entreprises il faut apporter l'assurance de la poursuite du dispositif de l'activité partielle en l'état sans reste à charge tant que les mesures sanitaires exigées de nos professionnels impacteront leur activité et à minima jusqu'à fin juin 2021.

Ces entreprises sont prêtes à prendre de forts engagements en termes d'emplois. Il est nécessaire de leur donner les moyens en les rassurant.

Il sera tout aussi important, alors que d'ores et déjà certaines de nos entreprises font l'objet de traitements différents en raison d'interprétations différentes des textes de certaines Direccte régionales ou départementales, de s'assurer de l'effectivité de ces mesures.

Oui, il est indispensable et urgent de répondre à l'inquiétude légitime de nos professionnels et nous nous tenons à votre disposition, Madame la Ministre, chère Ministre, pour examiner avec vous ces préoccupations et de vous présenter nos propositions à l'occasion de très prochains échanges, à votre convenance.

Très cordialement,



Roland HEGUY  
Président Confédéral  
de l'UMIH



Didier CHENET  
Président  
du GNI



Jean Virgile CRANCE  
Président  
du GNC



Hervé DIJOLS  
Président  
du SNRTC